



Biwer, le 17 avril 2026

Appel à candidature

L'Administration Communale de Biwer se propose d'engager pour les besoins de son service technique un architecte ou urbaniste (m/f/d) à temps plein

- soit sous le statut de fonctionnaire communal(e),
- soit sous le statut d'employé(e) communal(e),
- soit sous le statut de salarié(e) à tâche intellectuelle en vue d'être nommé(e) comme fonctionnaire, groupe de traitement ou d'indemnité A1 ou A2.

Missions :

- Conseiller et assister les autorités communales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des instruments d'aménagement communal (PAG et PAP), et veiller à l'application des réglementations urbanistiques, notamment en matière d'autorisations de bâtir
- Gérer les demandes de modification du PAG et des PAP, en informer de manière proactive les autorités communales et servir de point de contact pour les citoyens, les porteurs de projets, les élus et les services internes
- Assurer la planification et la gestion de nouveaux PAP, y compris le suivi et les visites de chantiers pendant la phase d'exécution
- Examiner les dossiers d'autorisation, organiser les réunions de la commission des bâtisses et en assurer le suivi
- Assurer le suivi des dossiers de lotissement et préparer les documents nécessaires pour le conseil communal
- Gérer et analyser les dossiers relatifs au droit de préemption
- Assurer le suivi des chantiers privés (implantations, réceptions finales, arrêts de chantier, etc.)
- Conseiller et accompagner les citoyens en matière d'aménagement du territoire (PAG, PAP, RBVS), ainsi que mener des actions de médiation en cas de litiges
- Réaliser des études, analyses et projets divers
- Préparer et assurer le suivi des dossiers pour le collège des bourgmestre et échevins
- Assurer le suivi du registre des immeubles et du registre des adresses
- Formaliser, améliorer et mettre à jour les procédures internes en matière d'urbanisme
- Analyser, élaborer et mettre en conformité les lieux ouverts au public et les voies publiques en matière d'accessibilité à tous
- Assurer le suivi du Pacte Logement 2.0, du Programme d'action local « logement » (PAL) et des initiatives liées au logement abordable

La présente énumération n'est pas limitative et pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

Profil recherché :

- Maîtrise orale et écrite des langues administratives (luxembourgeois, français et allemand)
- Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, Outlook, Powerpoint)
- Avoir des connaissances sur la législation luxembourgeoise notamment en matière d'aménagement du territoire et de marchés publics
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine du génie civil, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Disposer d'une expérience pratique dans l'élaboration de PAG et PAP
- Disposer d'une expérience professionnelle dans l'élaboration et l'exécution de projets
- Avoir une expérience professionnelle
- Avoir le sens des responsabilités, de l'organisation et de la discrétion
- Travailler avec rigueur et autonomie
- Savoir anticiper, s'adapter et travailler en équipe

Conditions d'admissibilité :

- Être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise
- Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français et allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues
- Être détenteur(trice) d'un diplôme à caractère universitaire délivré par une université ou école d'enseignement technique supérieur, après un cycle d'études complet et unique sur place et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou d'un master ou de son équivalent. Le diplôme doit être inscrit au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.
- Jouir des droits civils et politiques et offrir les garanties de moralités requises
- Pour les candidat(e)s postulant au poste sous le statut du/de la fonctionnaire communal(e) : disposer d'un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité de la catégorie A, groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique, émis par le Ministère de l'Intérieur et datant de moins de cinq ans à la date du dépôt de la demande ou se prévaloir d'une nomination définitive dans les carrières visées.

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué (fonctionnaire, employé(e) communal(e)), ou salarier(e) à tâche intellectuelle)
- Curriculum vitae détaillé
- Copie du diplôme d'étude universitaire et de formation requis
- Extrait de l'acte de naissance, datant de moins de 2 mois
- Extrait du casier judiciaire N°3, datant de moins de 2 mois
- Photo passeport récente
- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du permis de conduire

Modalités de recrutement :

Selon le/la candidat(e) retenu(e), le conseil communal procédera à la création d'un poste de fonctionnaire communal(e), d'employé(e) communal(e) ou de salarié(e) à tâche intellectuelle. Suite à l'approbation de la création de poste par le Ministère de l'Intérieur, le/la candidat(e) bénéficiera d'une nomination au poste d'agent administratif dans le groupe de traitement respectivement groupe d'indemnité A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique.

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au collège échevinal de la Commune de Biver, 6, Kiirchestrooss, L-6834 Biver **jusqu'au 17 mai 2026 au plus tard**.

En déposant son dossier, la personne donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Pour tous renseignements supplémentaires, prière d'adresser un email à secretariat@biver.lu ou contactez directement le secrétariat communal au 71 00 08 69.

Le Collège des bourgmestre et échevins
Marc LENTZ, bourgmestre
Sylvie STEINMETZ, échevine
Martine BIRKEL, échevine